REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-FRANCOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil Municipal du Mardi 28 Mai 2024

Mandature 2020 / 2026

Affaire n° 5 - Délibération N° 2024-05/026

Autorisation à donner au Maire pour signer le marché Accord-cadre à bons de commande multi-attributaires de collecte et transport des algues sargasses échouées sur le littoral de la commune de Saint-François.

L'an deux mille vingt-quatre et le Mardi vingt-huit Mai à dix-huit heures et quarante-neuf minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FRANCOIS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bernard PANCREL, Maire.

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture, le 30 MAI 2024
Et publication ou notification du
30 MAI 2024

Affichée en Mairie, le
31 MAI 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33			
PRÉSENTS	PROCURATION A	ABSENTS	EXCUSÉS
17	06	10	00

Nombre de Conseillers votants : 23					
M. PANCREL Bernard	Maire	x			
Mme DAIJARDIN Muguette	1er Adjoint			x	
M. PARSHAD Alain	2ème Adjoint	x			
Mme SENELLIER Sandra	3ème Adjoint			x	
M. COPANEL Michael	4ème Adjoint	x			
Mme BROSIUS Myriam Lucie	5ème Adjoint	x			
M. POININ Olivier	6ème Adjoint	x			
Mme LISON Gladys	7ème Adjoint			x	
M. VINGADASSAMY Eddy	8ème Adjoint	x			
Mme DIEUPART-RUEL Sonia	9ème Adjoint	x			
Mme FERLY Lydie	Conseiller Municipal			x	
M. SUEDOIS Jean	Conseiller Municipal	x			
M. ABELA Jean-Marie	Conseiller Municipal			x	
M. ALBERT Richard	Conseiller Municipal	x			
M. LORIDON Eddy	Conseiller Municipal			x	
M. PERIAN Jean-Luc	Conseiller Municipal	x			
Mme LABRY Annick Claude Claire	Conseiller Municipal		M. Jean SUEDOIS		
M. CAPY Marc	Conseiller Municipal		M. Bernard PANCREL		
Mme SEJOR Nelly	Conseiller Municipal	x			
Mme CAMIER Barbara	Conseiller Municipal	x			
Mme JEANNY-EVARISTE Nataelle	Conseiller Municipal	x			
Mme PHOUDIAH Mélila	Conseiller Municipal		M. Jean-Luc PERIAN		
M. LENDO Terry	Conseiller Municipal			x	
M. BABOURAM Patrice	Conseiller Municipal			x	
Mme LOSBAR Yvanne	Conseiller Municipal			x	
M. MARY Teddy	Conseiller Municipal	x			
Mme PAVIOT Lydie	Conseiller Municipal		M. Teddy MARY		
M. DUVERGER Maurice	Conseiller Municipal			x	
Mme CAZIMIR Marina	Conseiller Municipal	x			
M. HIRA Réné	Conseiller Municipal		Mme Marina CAZIMIR		
M. VEYRIER Didier	Conseiller Municipal	x			
Mme SYLVANISE Sophie	Conseiller Municipal	x			
Mme CHIPOTEL Véronique	Conseiller Municipal		M. Didier VEYRIER		

Le quorum étant atteint, **dix-huit (18)** Conseillers étant présents et **six (06)** représentés, le Président déclare la séance ouverte et met le point en discussion.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), *Monsieur Michael COPANEL,* est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Suite au départ de *Monsieur Patrice BABOURAM* pendant la discussion du 3ème point, le quorum passe alors à **dix-sept (17)** présents, **six (06)** représentés, **dix (10)** absents, portant ainsi à **vingt-trois (23)** le nombre de présents ou représentés.

Mandature 2020 / 2026

Affaire n° 5 - Délibération N° 2024-05/026

Autorisation à donner au Maire pour signer le marché Accord-cadre à bons de commande multi-attributaires de collecte et transport des algues sargasses échouées sur le littoral de la commune de Saint-François.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une procédure d'appel d'offre ouvert a été lancée le 08 Février 2024 visant un marché accord-cadre de collecte et transport des algues sargasses échouées sur le littoral de la commune de Saint-François.

Il convient d'autoriser le Maire à signer le :

- ***Marché ACCORD-CADRE à bons de commande multi-attributaires relatif à la collecte et le transport des algues sargasses échouées sur le littoral de la commune de Saint-François.***

Il s'agit d'un marché de services récurrents pour un montant maximum annuel de 929 000 € hors taxe réparti comme suit :

LOT	DÉIGNATION	MONTANT MAXIMUM ANNUEL HT
1	Collecte (y compris en proche côtier) et transfert des algues sargasses échouées sur le périmètre de la plage des Raisins clairs	197 000,00 €
2	Collecte (y compris en proche côtier) et transfert des algues sargasses échouées sur le périmètre de la plage de l'Etang Buisson	44 000,00 €
3	Collecte (y compris en proche côtier) et transfert des algues sargasses échouées sur le spot de Morne à Cayes et le port multimodal	114 000,00 €
4	Collecte (y compris en proche côtier) et transfert des algues sargasses échouées sur le périmètre de la plage de la Base Nautique	69 000,00 €
5	Collecte (y compris en proche côtier) et transfert des algues sargasses échouées sur le périmètre de la plage des Pies	98 000,00 €
6	Collecte (y compris en proche côtier) et transfert des algues sargasses échouées sur le périmètre de la plage du Lagon Cocoteraie	239 000,00 €
7	Collecte et transfert des algues sargasses échouées au port de plaisance Marina	127 000,00 €
8	Collecte et transfert des algues sargasses échouées sur le périmètre de la plage de l'Anse Champagne	41 000,00 €

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'après l'analyse des offres, la CAO a décidé de retenir le classement des trois meilleures entreprises ayant présenté une offre économiquement et techniquement avantageuse :

Classement des attributaires par lot

LOT	ENTREPRISE N° 1	ENTREPRISE N° 2	ENTREPRISE N° 3
Lot 1	JANKY TRAVAUX PUBLICS ENVIRONNEMENT	SOCIETE ANTILLAISES DE TRAVAUX PUBLICS	TRAVAUX SERVICES ENVIRONNEMENT
Lot 2	TRAVAUX SERVICES ENVIRONNEMENT	JANKY TRAVAUX PUBLICS ENVIRONNEMENT	SARL ST ENVIRONNEMENT
Lot 3	JANKY TRAVAUX PUBLICS ENVIRONNEMENT	SARL ST ENVIRONNEMENT	SOCIETE ANTILLAISES DE TRAVAUX PUBLICS
Lot 4	JANKY TRAVAUX PUBLICS ENVIRONNEMENT	TRAVAUX SERVICES ENVIRONNEMENT	SARL ST ENVIRONNEMENT
Lot 5	JANKY TRAVAUX PUBLICS ENVIRONNEMENT	TRAVAUX SERVICES ENVIRONNEMENT	SOCIETE ANTILLAISES DE TRAVAUX PUBLICS

Lot 6	*SARL ST ENVIRONNEMENT*	*JANKY TRAVAUX PUBLICS ENVIRONNEMENT*	*SOCIETE ANTILLAISES DE TRAVAUX PUBLICS*
Lot 7	*SARL ST ENVIRONNEMENT*	*SOCIETE ANTILLAISES DE TRAVAUX PUBLICS*	*JANKY TRAVAUX PUBLICS ENVIRONNEMENT*
Lot 8	*TRAVAUX SERVICES ENVIRONNEMENT*	*JANKY TRAVAUX PUBLICS ENVIRONNEMENT*	*SOCIETE ANTILLAISES DE TRAVAUX PUBLICS*

LE CONSEIL MUNICIPAL ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la Loi n° 82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu la Loi n° 2004-809 relative aux libertés et aux responsabilités locales ;
Vu la délibération n° 2020-07/001 du 24 Juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

Ayant entendu l'exposé de son Rapporteur, Monsieur Jocelyn ELOUIN, Directeur Général des Services ;
Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre ainsi que toutes les pièces afférentes.

Article 2 : D'INSCRIRE les dépenses afférentes aux comptes budgétaires concernés.

Article 3 : DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Bernard PANCREL.

MAIRIE DE SAINT-FRANÇOIS

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture, le 30 MAI 2024
Et publication ou notification du 30 MAI 2024

COURRIER ARRIVÉ LE
30 MAI 2024
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE